

# Appel à candidatures

## Résidence de création – Théâtre du HangArt

Sont éligibles les projets artistiques relevant des arts vivants : théâtre, théâtre d'objets, arts de la marionnette, arts du cirque...

Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements – Ville de Marseille

---

- Du mardi 1er décembre au Jeudi 17 décembre 2026 inclus

OU

- Du Mardi 08 juin au Jeudi 24 juin 2027 inclus
- 

## 1 seul Appel à candidatures = 2 lauréats désignés

- 1 lauréat sera positionné sur la Résidence du mois de décembre 2026,
- l'autre lauréat sera positionné sur la Résidence du mois de juin 2027.

Lors du dépôt du dossier en ligne, les compagnies pourront choisir de se positionner ou pas sur une période précise (Mois de décembre 2026 – Mois de juin 2027 – Indifférent)

---

**Date limite de réponse à l'appel à candidatures :** le 12 juin 2026

**Date prévisionnelle d'information de la décision :** le 01 octobre 2026

---

### 1 – PRESENTATION

La Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements et la Ville de Marseille sont engagées dans une politique de soutien et de valorisation de la création artistique. Dans ce contexte, la Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements de Marseille souhaite mettre à disposition son espace culturel, le Théâtre du HangArt, situé au 106 bis, boulevard Françoise Duparc, 13004 Marseille, afin d'accueillir pour une création, une compagnie et ses équipes artistiques dans le cadre d'une résidence.

Par ses infrastructures scéniques, le Théâtre du HangArt constitue un espace privilégié pour stimuler et encourager la création théâtrale.

## **2 – DUREE DE LA RESIDENCE**

Du mardi 1er décembre au Jeudi 17 décembre 2026 inclus

**OU**

Du Mardi 08 juin au Jeudi 24 juin 2027 inclus

## **3 – CONDITIONS FINANCIERES**

La rémunération est de 5 000,00 Euros pour la résidence du mois de décembre 2026 et de 5 000,00 Euros pour la résidence du mois de juin 2027, quel que soit l'effectif de la compagnie, incluant le personnel technique.

La Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements ne prendra pas à sa charge les frais de transport, les frais de restauration et les frais d'hébergement.

Selon les règles de la comptabilité publique, la Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements s'engage ainsi à verser au lauréat sur présentation d'une FACTURE, la somme totale de 5 000,00 euros TTC (CINQ MILLE EUROS) correspondant :

- aux temps de création et de recherche,
- à la création artistique,
- au(x) spectacle(s) de sortie de résidence (c.f 5.1),
- à la rémunération des temps publics de présentation du travail effectué (répétitions ouvertes au public) (c.f 5.2),
- à la rémunération des ateliers de pratique artistique à destination des publics bénéficiaires (enfants de 6 à 12 ans – Adultes – Séniors) (c.f 5.3),
- au versement de droits d'auteur dans le cas d'exploitation d'oeuvres pendant la résidence.

L'UTILISATEUR devra créer un compte CHORUS PRO où il pourra déposer la FACTURE après le service fait. Un numéro de bon de commande lui sera transmit en amont.

## **4 – CONDITIONS TECHNIQUES**

Le personnel du Théâtre du HangArt sera présent pendant les heures d'ouverture au public, du Lundi au Vendredi de 8H30 à 17H00. Hors ces jours et horaires, le personnel du théâtre ne sera pas présent, les clés du bâtiment seront alors remises à la compagnie accueillie qui devient de fait responsable des locaux et de tout incident pouvant survenir durant ces périodes de mise à disposition.

Un régisseur d'accueil sera présent sur site aux jours et horaires mentionnés ci-dessus. La compagnie devra toutefois venir avec son propre technicien (régisseur, éclairagiste, ingénieur son....), elle en supportera la charge financière.

Profil technique du lieu : c.f Fiche Technique

## **5 – OBLIGATIONS**

### **5.1 – Sortie de résidence**

La Compagnie sera invitée à proposer à 19H30, une sortie de résidence gratuite et ouverte à tous, ou si le spectacle traite d'un thème spécifique, au public visé. Il sera également possible d'envisager le même jour, à 15H00, une deuxième sortie de résidence à destination des professionnels. Cette opération devra avoir lieu durant la période de résidence.

## **5.2 – Répétitions ouvertes au public**

La Compagnie sera invitée à tenir par deux fois, durant la période de résidence, des répétitions ouvertes au public d'une durée de 2H00 (ex : de 10H00 à 12H00 ou de 14H00 à 16H00)

## **5.3 – Ateliers de pratique artistique**

La Compagnie sera également invitée à tenir par deux fois, durant la période de résidence, des temps d'ateliers de deux heures à des destinations des publics bénéficiaires (enfants de 6 à 12 ans – Adultes – Séniors).

Les publics ciblés dépendront du thème de la résidence. De fait, ces temps d'ateliers seront soit à destination des enfants de 6 à 12 ans inscrits au sein des Centres Municipaux d'Animation et/ou des Accueils Collectifs de Mineurs des 4e et 5e arrondissements, soit à destination des Adultes et des Séniors inscrits au sein des Centres Municipaux d'Animation des 4e et 5e arrondissements. Les collégiens, les lycéens ou d'autres publics peuvent être positionnés sur ces temps d'ateliers.

## **6 – DETAIL DE L'APPEL A CANDIDATURES**

### **6.1 – Les structures éligibles**

Sont éligibles à cette résidence tous projets de création dans le domaine du spectacle vivant soutenus par une compagnie professionnelle, c'est-à-dire structurée en tant que personne morale (associations, collectifs, etc.) et détentrice d'à minima la licence n°2 d'entrepreneur du spectacle.

### **6.2 – Modalité de sélection des projets**

Afin de garantir la transparence des choix des projets bénéficiant du soutien de la Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, celle-ci a choisi de mettre en place un comité de professionnels des arts vivants. Ce comité examine et sélectionne les demandes de résidence.

Date prévisionnelle d'information de la décision de la commission : le 01 octobre 2026

### **6.3 – Critères de choix**

**Seuls seront analysés les dossiers qui répondent à l'intitulé de la Résidence, à savoir « Résidence de création Théâtre de Compagnies ».**

**Cette mention implique que les candidatures pour des spectacles dont la « Première » a déjà eu lieu ne seront pas prises en compte.**

**Selon les candidatures reçues, une des deux propositions retenues, sera réservée à une création jeune public.**

Par ailleurs, les dossiers incomplets, au regard des pièces justificatives demandées au format pdf, et incompatibles avec les conditions techniques et d'accueil du Hangart (dimensions du plateau, respect de la sécurité des lieux) ne seront pas analysés (c.f 6.4).

Les candidatures seront analysées en fonction des points de vigilance suivants :

- L'intérêt artistique du projet.
- La pertinence du choix du Hangart pour le projet de création.

Les candidatures intégrant une démarche éco-responsable (considérations en faveur de l'environnement) ainsi qu'une attention spécifique à la mixité des équipes et des auteurs et autrices seront favorisées.

## 6.4 – Constitution du dossier artistique (pièces justificatives à fournir au format pdf)

### ATTENTION :

Pour que votre dossier soit recevable et analysé, vous devez impérativement envoyer **1 seul document « Dossier Artistique »** de 15 pages maximum au format PDF qui devra contenir les éléments suivants

- **Page 1 :** Note d'intention artistique – *Nombre de pages maximum : 1 page recto,*
- **Pages 2 à 7 :** Dossier artistique de la création – *Nombre de pages maximum : 6 pages recto,*
- **Page 8 :** Présentation du Budget de la Résidence (Comment va être répartie la somme de 5 000,00 euros ?) – *Nombre de pages maximum : 1 page recto,*
- **Pages 9 à 11:** Descriptif des Ateliers de pratique artistique au regard du public visé – *Nombre de pages maximum : 3 pages recto,*
- **Page 12 :** Présentation de la structure – *Nombre de pages maximum : 1 page recto,*
- **Pages 13 à 15 :** CV, biographies de l'équipe artistique – *Nombre de pages maximum : 3 pages recto),*

## 6.5 – Constitution du dossier administratif (pièces justificatives à fournir au format pdf)

Par ailleurs, en fonction de la raison sociale de votre structure et pour que votre dossier soit recevable et analysé, vous devez également et impérativement envoyer **1 seul document « Dossier Administratif »** au format PDF qui devra contenir les pièces administratives mentionnées dans le tableau ci-après :

| Documents à fournir en fonction de la raison sociale de la structure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Associations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Sociétés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Document INSEE avec N° SIRET et code APE</li><li>• Récépissé de la Préfecture</li><li>• Extrait Journal Officiel (avec date de parution)</li><li>• RIB (avec entête de banque) <b>à l'adresse exacte de l'avis Insee et de celle de l'association figurant sur les autres documents fournis</b></li><li>• Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité à la date d'occupation du Théâtre du Hangart,</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Extrait Kbis ou Document INSEE avec N° SIRET et code APE</li><li>• RIB (avec entête de banque) <b>à l'adresse exacte de l'avis Insee ou kbis et correspondant à l'adresse de la société et figurant sur les autres documents fournis</b></li><li>• Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité à la date d'occupation du Théâtre du Hangart,</li></ul> |

## 6.6 – Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Uniquement par mail à l'adresse suivante : [hangart@marseille.fr](mailto:hangart@marseille.fr)

Date limite de réception des dossiers : le 12 juin 2026

La date butoir doit être scrupuleusement respectée. En effet, par souci d'égalité, aucun dossier communiqué hors délai ne sera accepté.

**Il est à noter qu'aucun motif de retard ne sera pris en compte et que les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**

Renseignements : 04 91 14 69 30

## **7 – CONVENTION**

Une convention de mise à disposition de locaux sera signée entre la Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements et les compagnies lauréates.

## **8 – COMMUNICATION**

Lors de l'accueil en résidence, les services de la Mairie se réservent le droit de prendre des photos pendant les répétitions, de filmer des courtes séquences de moins de trois minutes pour une diffusion sur les réseaux sociaux, sur le site de la Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements à des fins de communication non commerciales.

La Compagnie s'engage à respecter la charte graphique de la Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements de Marseille et faire apparaître les logotypes du Hangart et de la Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements sur toutes les éditions et publications relatives au spectacle créé lors de la résidence



# FICHE TECHNIQUE

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Conditions Techniques.....   | 2  |
| Présentation du théâtre..... | 3  |
| Équipe.....                  | 3  |
| Accès.....                   | 4  |
| Déchargement.....            | 5  |
| Stationnement.....           | 5  |
| La Salle.....                | 6  |
| Le Plateau.....              | 7  |
| Rideaux.....                 | 8  |
| Gril.....                    | 8  |
| Loges.....                   | 9  |
| Parc de Matériel.....        | 10 |
| Plan du gril.....            | 11 |
| Plan de feu.....             | 12 |



## IMPORTANT – CONDITIONS TECHNIQUES

→ Le Théâtre du Hangart ne disposant pas de place de parking réservée, le stationnement et la manutention du matériel peuvent s'avérer difficiles.

→ L'UTILISATEUR assumera la responsabilité artistique de la manifestation. Il devra fournir les éléments nécessaires au bon déroulement de cette manifestation et s'adapter aux infrastructures mises à sa disposition. **Il devra donc s'assurer de la faisabilité de sa manifestation au sein du Théâtre du Hangart en fonction de la fiche technique communiquées ci-dessous.** C'est à lui qu'il reviendra d'assurer le montage technique, le démontage technique, la sonorisation et l'implantation des lumières... Les consommables (café, adhésifs, gélatures, visserie...) ne seront pas fournis par le Hangart.

→ Le Théâtre du Hangart ne possède pas un grand nombre de câbles, il est donc préférable que la Compagnie ou le Producteur apporte les siens en fonction des besoins du spectacle.

→ Si besoin, **L'UTILISATEUR viendra avec son propre régisseur et s'assurera que ce dernier a une parfaite maîtrise du matériel mis à disposition.** L'UTILISATEUR supportera la charge financière de ce technicien indispensable au bon déroulement de son spectacle. En outre, c'est à lui qu'il reviendra d'assurer le montage technique, le démontage technique, le filage, la sonorisation et l'implantation des lumières...

→ En cas de modification de l'implantation technique du lieu, celle-ci devra être restituée dans sa configuration d'origine en fin de prestation par le régisseur de L'UTILISATEUR.

→ **A ce titre, L'UTILISATEUR déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques du Théâtre du Hangart.**



# LE THÉÂTRE DU HANGART

Le Théâtre du Hangart est une structure municipale dépendant de la Mairie des 4ème et 5ème arrondissements de Marseille. Il s'agit d'un Établissement Recevant du Public de Type L (salle de spectacle) de 4ème catégorie, ainsi que de Type Y (salle d'exposition) de 4ème catégorie.

Créée en 2006, l'ambition première de cette structure était d'offrir à des compagnies professionnelles ou émergentes, un espace de diffusion à taille humaine, favorisant la proximité avec le public.

Un tournant décisif s'est amorcé à partir de 2020, avec la mise en place de moyens nouveaux permettant de stabiliser les ressources humaines et de redonner une dynamique au projet. L'un des axes développés repose sur la structuration et la diversification de l'offre de location des locaux à des prix attractifs, une proposition qui permet au plus grand nombre - amateurs ou professionnels - l'accès à des infrastructures adaptées à la diffusion de haut niveau. Une politique tarifaire volontairement accessible qui offre la possibilité à cette structure de devenir un lieu partagé et inclusif.

Le Théâtre du Hangart est composé d'une salle de spectacle avec configuration assise uniquement, ainsi que d'un espace accueil pouvant servir d'espace d'exposition.

## ÉQUIPE

### **Théâtre du Hangart**

hangart@marseille.fr  
04 91 14 69 30

#### **Responsable**

Marc FIORI  
mfiori@marseille.fr

#### **Chargée de Programmation et de Médiation Culturelle**

Agnès GRIG  
agrig@marseille.fr

#### **Régisseur d'Accueil**

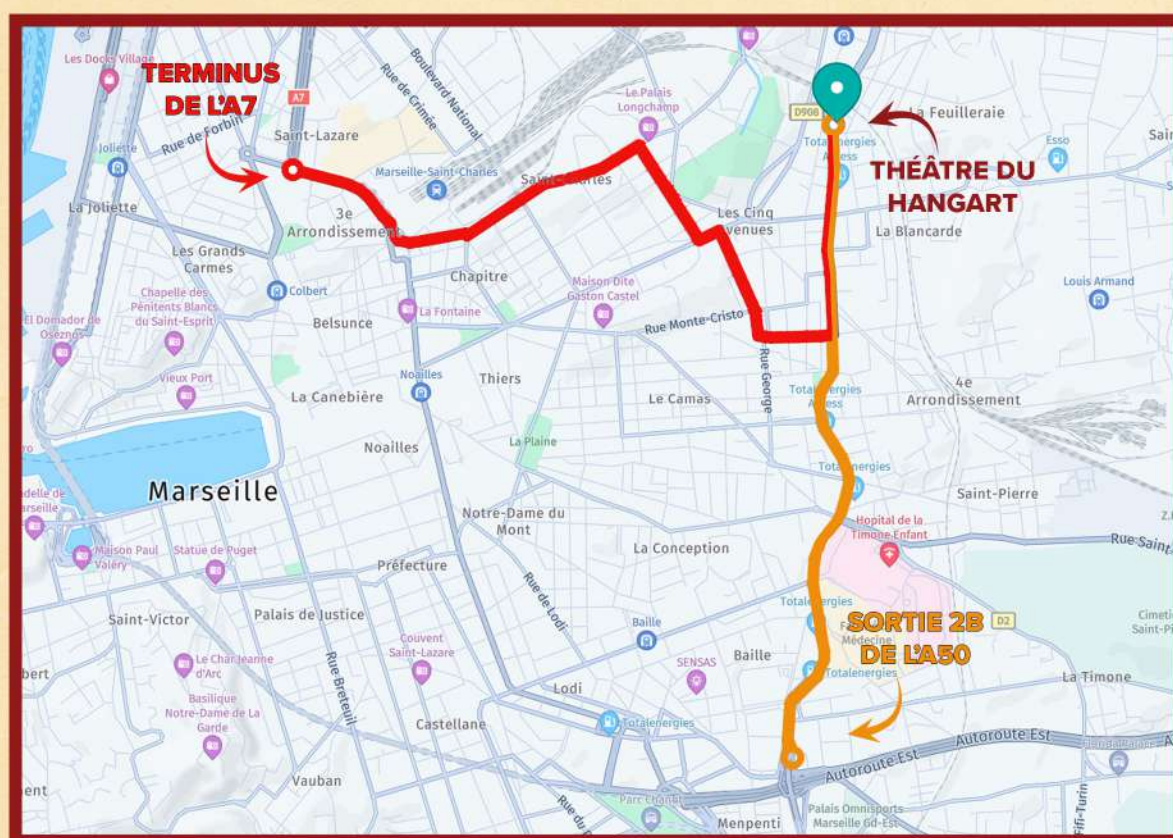
Alexandre KEINIGER  
akeiniger@marseille.fr



# ACCÈS

**En arrivant par l'A50 :** Prendre la sortie 2b "Baille, La Timone" et suivre simplement les boulevards Jean Moulin, Sakakini et Françoise Duparc (il s'agit du même axe qui change seulement de nom)

**En arrivant par l'A7 :** Prendre l'Avenue du Général Leclerc, continuer par le Boulevard Voltaire et le Boulevard Camille Flammarion jusqu'à la Rue Espérandieu. Tourner à droite sur la Rue Espérandieu, puis à gauche sur le Boulevard de la Libération. Prendre à droite la Rue Marx Dormoy, puis à gauche la Rue de Provence et continuer tout droit sur la Rue Fondère. Enfin, tourner à gauche sur le Boulevard Françoise Duparc : la destination se trouvera sur la droite.



## En transports en commun :

### Méto :

Ligne 1 - Arrêt Chartreux (400m)

### Tramway :

Ligne 2 - Arrêt Cinq Avenues (750m)

### Bus :

Lignes 6 et 72 - Arrêt Place Brossolette (0m)

Lignes 42, 42T et 67 - Arrêt Place Brossolette (220m)

Ligne 81 - Arrêt Collège des Chartreux (400m)

Une station de location de vélos électriques est disponible à proximité du théâtre ainsi qu'un stationnement PMR.



# DÉCHARGEMENT ET STATIONNEMENT

**Pour le déchargement du matériel :** Le Théâtre du Hangart ne dispose pas d'un quai de déchargement à proprement parler. Néanmoins, une place de livraison réservée aux services municipaux est située devant le théâtre.

Si ce stationnement nous est effectivement réservé, il est courant que des véhicules y soient stationnés à notre arrivée. Dans ce cas là, des stationnements de taxis sont disponibles au coin de la rue et nous avons un chariot pouvant aider au déchargement.

**Pour le stationnement :** Dans le cas où celle-ci est disponible, le stationnement sur la place livraison réservée n'est pas gênant.

Dans le cas où celle-ci n'est pas disponible ou s'il y a plusieurs véhicules à garer, le stationnement devra se faire dans les rues avoisinantes et peut s'avérer fastidieux.

Le Théâtre du Hangart ne dispose pas de son propre parking, le plus proche étant le parking Vallier (payant) situé à 800m.





# LA SALLE

La salle est composée de deux espaces pouvant être délimités à l'aide d'un rideau.

**Attention, pour des raisons de sécurité incendie, ce rideau doit impérativement être ouvert pendant les représentations.**

## Espace Accueil

Cet espace permet d'accueillir le public sans confiner les artistes dans la loge. Ainsi, les artistes gardent l'usage de la scène jusqu'à ce que le public puisse s'installer. Cet espace comporte une fontaine à eau, un comptoir, des fauteuils, des portes manteaux, ainsi que des panneaux d'exposition. Des prises murales sont également à disposition.

## Espace Public

Cet espace accueille le public pendant les représentations. Il comporte 78 chaises noires, non gradinées et des panneaux d'exposition. Des prises murales sont accessibles. Les lumières de service ne sont pas reliées à la console mais peuvent être éteintes depuis la régie.



## Espace Expositions

En retirant les chaises, les deux espaces peuvent être rassemblés pour former une grande salle d'exposition le temps d'un vernissage. Un total de 16 panneaux d'exposition sont disponibles pour y accueillir des toiles ou des photos.

## Détail des panneaux d'exposition

### Panneaux sur fond blanc

- 2 panneaux 2,4 m L x 2 m h à hauteur d'homme
- 2 panneaux 2,4 m L x 2 m h à 2,3 m de hauteur
- 1 panneau 2,1 m L x 1,8 m h à hauteur d'homme
- 1 panneau 2,1 m L x 1,8 m h à 2,3 m de hauteur
- 1 panneau 2,8 m L x 2 m h à hauteur d'homme
- 1 panneau 2,8 m L x 2 m h à 2,3 m de hauteur

### Panneaux sur fond noir

- 8 panneaux 1,4 m L x 2 m h à hauteur d'homme

## Jauges

**Configuration spectacle :** Les spectacles ne peuvent se faire qu'en places assises. La jauge ne peut dépasser 79 personnes.

**Configuration Exposition :** Les chaises sont retirées. En comptant les deux parties de la salle, la jauge ne peut dépasser 300 personnes à l'instant T (nécessite un comptage à l'entrée)



## LE PLATEAU

| Surface totale : 27,28 m <sup>2</sup>                           |              |                                                                |              |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Ouverture Totale</b><br>(de mur à mur)                       | <b>6,82m</b> | <b>Ouverture Utile</b><br>(de rideau à rideau)                 | <b>5,20m</b> |
| <b>Profondeur Totale</b><br>(du nez de scène à mur du lointain) | <b>4m</b>    | <b>Profondeur Utile</b><br>(du nez de scène au rideau de fond) | <b>3,65m</b> |
| <b>Hauteur sous Gril</b>                                        | <b>3m</b>    | <b>Hauteur du Plateau</b>                                      | <b>0,6m</b>  |

Le plateau est composé de praticables en bois noirs, ne présentant pas d'inclinaison particulière. Nous n'avons pas de tapis de danse sur place. Il est impossible de visser ou clouer des éléments dans les praticables.

Deux prises murales sont disponibles Jardin et à Cour (4 prises au total).





# RIDEAUX

**Rideau d'avant scène :** Rideau noir fixé sur une patience motorisée pilotable de la régie ou de la loge grâce à une télécommande, permettant une ouverture à la grecque. Ce rideau permet une ouverture de 5m20 maximum, il n'est pas possible de le retirer.

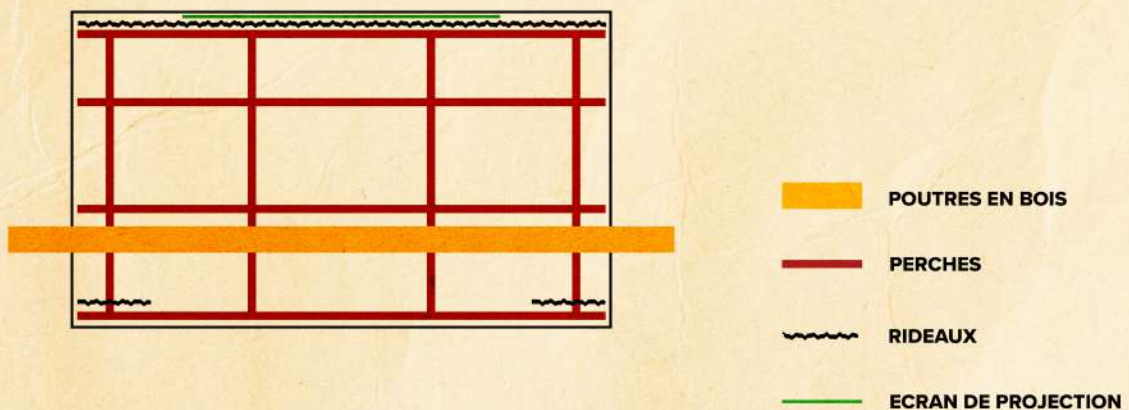
**Rideau de fond :** Rideau noir fixé sur une patience manuelle manipulable depuis l'entrée de la loge, permettant une ouverture à la grecque. Ce rideau est situé à environ 35 cm du mur du lointain, il n'est pas possible de le retirer.

**Pendrillons :** Deux pendrillons noirs d'environ 1m de large sont placés à Cour et à Jardin, proche du lointain et permettent de finaliser le rideau de fond. Ces deux pendrillons sont retirables ou déplaçables.

# GRIL

Le gril est composé de 8 perches (+1 au-dessus du public) fixes. Elles ne sont en aucun cas démontables ou déplaçables. L'accroche se fait avec un escabeau présent sur place.

|                       |                                              |                    |
|-----------------------|----------------------------------------------|--------------------|
| 9 perches<br>au total | 1 perche de face, située au dessus du public | H : 3,60 m du sol  |
|                       | 4 perches parallèles au cadre de scène       | H : 3 m du plateau |
|                       | 4 perches transversales                      |                    |





# LOGES

Le Théâtre du Hangart possède deux espaces loges distincts. Seul l'un des deux permet un accès direct au plateau.

**Loge Rapide :** Une loge rapide est située derrière la scène. L'accès au plateau se fait uniquement par le côté cour. Cet espace est exigu et peu aménagé, il est généralement utilisé pendant les représentations seulement.

Cet espace comporte : WC, lavabo, miroir double, patère 10 supports, portant 45 cm, 9 cintres

**Pour le maquillage prévoir un éclairage d'appoint.**

**Foyer :** Une loge, mieux aménagée, se trouve à l'étage. L'accès se fait par des escaliers situés à l'accueil. Cet espace se trouve sur le chemin de la régie et oblige les comédiens à traverser la salle pour se rendre au plateau. Mieux éclairé et plus agréable, cet espace sert généralement de loge, jusqu'à l'arrivée du public.

Cet espace comporte : canapé, frigo top, cafetière Senseo et bouilloire, WC, douche, lavabo, miroir, patère 10 supports, planche à repasser 73 X 32 cm (fer à repasser non-fourni)



**Loge Rapide**



**Foyer**



# PARC DE MATÉRIEL

Le matériel listé ci-dessous est disponible à l'utilisation. Nous n'avons pas la possibilité de louer ou acheter du matériel pour les besoins spécifiques d'un spectacle. Ce qui n'apparaît pas ci-dessous devra être fourni par la compagnie.

Les consommables (adhésifs, gélamines, piles, café, etc...) ne sont pas fournis par le théâtre.

## Matériel de sonorisation

### Régie :

- console QCS Touchmix 30 Pro
- 1 iPad Pro
- 1 PC portable (HP pro book)

### Amplification :

- 2 amplificateurs Yamaha p 3500S
- 2 amplificateurs Yamaha p 2500S
- 1 amplificateur Yamaha PX

### Diffusion :

- 2 enceintes Mach cn8
- 1 caisson sub Mach cw15
- 2 retours NEXO PS8

### Microphones :

- 2 micros HF Sennheiser
- 5 micros Shure 58
- 1 micros Shure 57
- 2 AKG C 451 B

### Autre matériel :

- 2 DI RADIAL Trim
- 5 pieds de micro + pinces
- 2 câbles Jack 6m
- Câbles XLR 10 ou 20m
- 2 pupitres d'orchestre avec lampes

## Matériel d'éclairage

### Régie :

- Console ChamSys Quick 30

### Projecteurs :

- 16 PAR LED Chauvet Colorado
- 12 PAR56
- 4 PC 500W ABD C51
- 4 Découpes 500W ABD C54

## Matériel vidéo

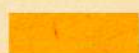
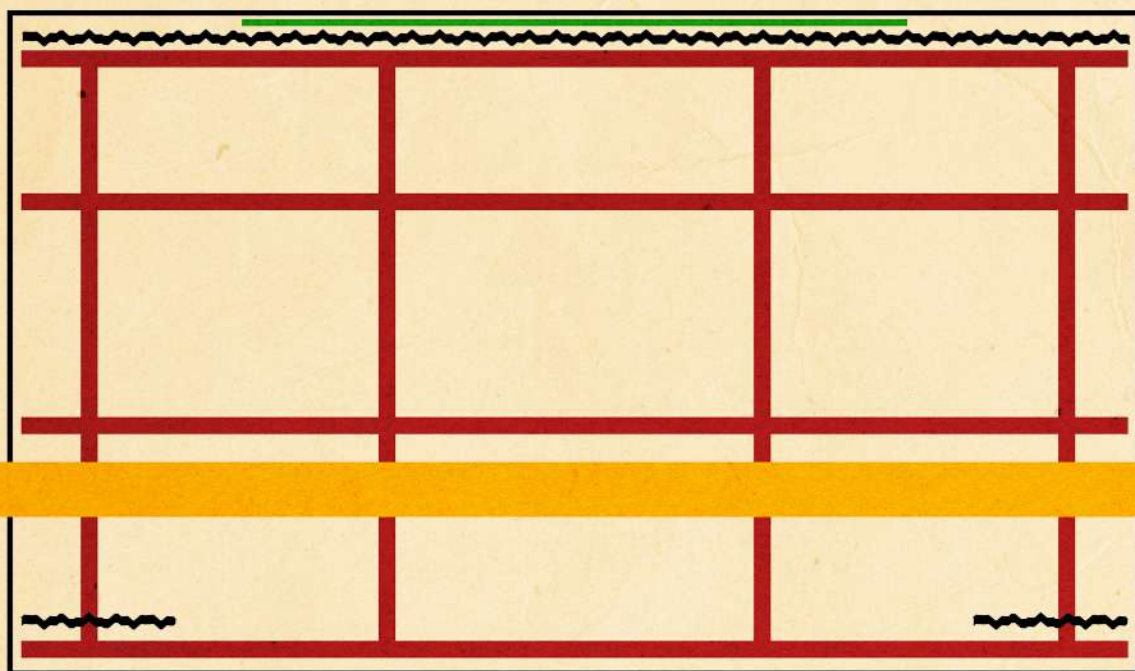
- 1 vidéoprojecteur EPSON, port HDMI en régie
- 1 écran motorisé (4x3m)
- 1 lecteur de DVD

## Matériel d'exposition

- 20 cimaises blanches 1m30 neuves
- 27 cimaises métalliques 1m30 anciennes
- 15 cimaises métalliques courtes 57 à 86 cm anciennes
- 12 piédestals blancs



# PLAN DU GRIL



**POUTRES EN BOIS**



**RIDEAUX**



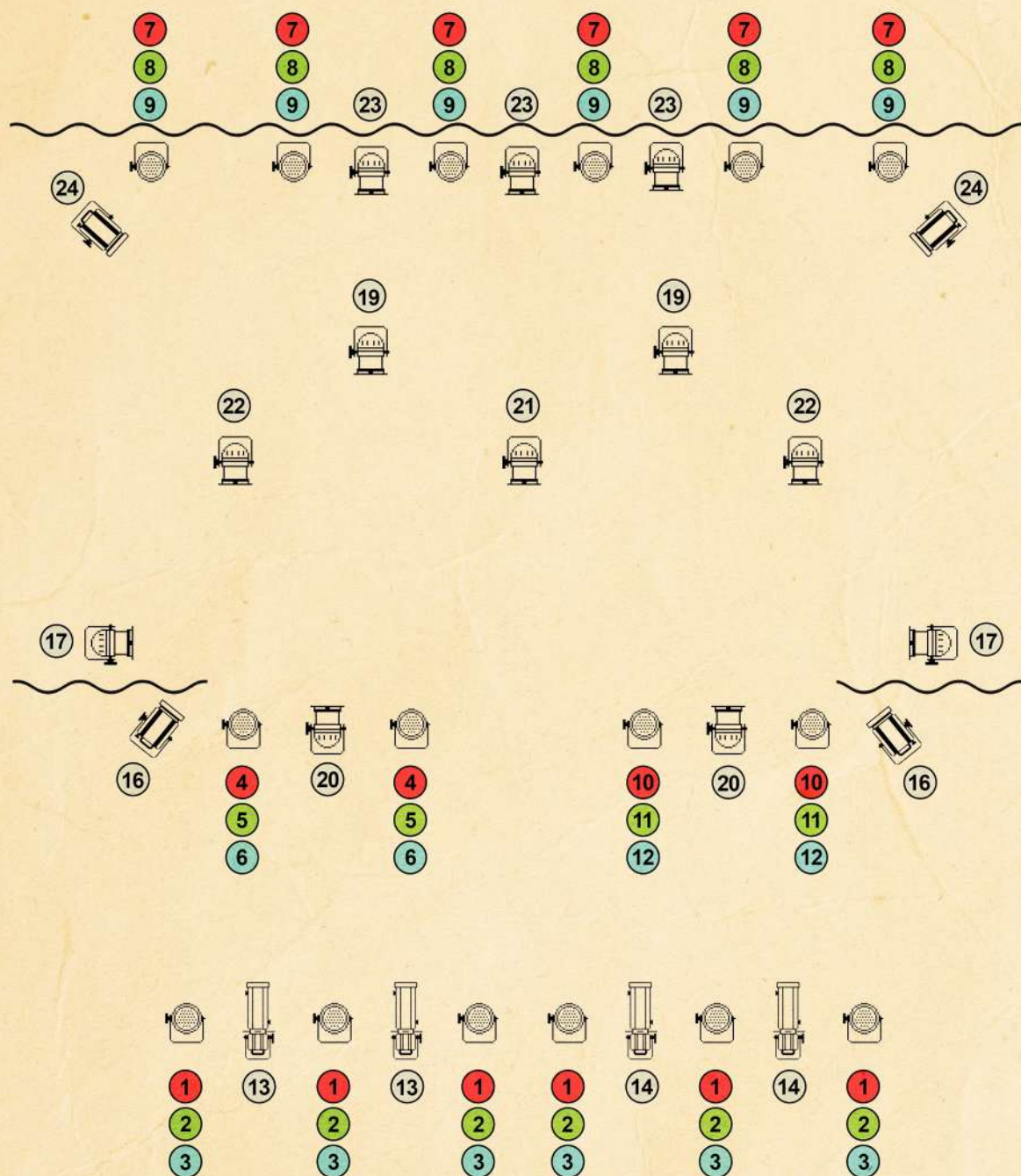
**PERCHES**



**ECRAN DE PROJECTION**

# PLAN DE FEU

Attention, ce plan de feu est à titre indicatif. Au fil de la saison, l'implantation et le câblage des projecteurs peuvent être amenés à changer.



~~~~~ Pendrillons

 PC ABD C51, 500w

 PAR56, LEDs, RVB



Découpe ABD DW54, 500w



PAR56, 300w, lampe large